

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 265 du 26 juillet 2011

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

Le CNRS veut orienter le recrutement des chercheurs vers les laboratoires lauréats du Grand Emprunt

Les Directeurs des Instituts du CNRS ont écrit aux Directeurs des Unités de Recherche du CNRS pour leur annoncer que les postes au recrutement pour les chercheurs seraient affichés sur des priorités de thèmes et de localisations sélectionnés par les Directions d'Instituts, parmi les propositions formulées par les Directeurs d'Unités. Selon les déclarations du PDG du CNRS lors de la préparation du Conseil d'Administration du 23 juin, il s'agit bel et bien d'affecter les postes dans les laboratoires lauréats des Investissements d'Avenir (Grand Emprunt). Les meilleurs candidats issus des autres laboratoires seront orientés vers les structures lauréates du Grand Emprunt. Que le nombre des affichages pour 2012 soit le double ou le triple des postes ouverts aux concours ne changent rien à l'affaire.

Cette décision va à l'encontre de la culture de la liberté de recherche défendue par la Communauté Scientifique. Malgré des dérapages, la politique qui prédomine depuis des décennies dans les instances scientifiques du CNRS est de sélectionner les meilleurs candidats aux concours et de les affecter dans le laboratoire de leur choix où ils jugent qu'ils peuvent mener dans de bonnes conditions leur recherche. C'est le choix de l'originalité et du développement des connaissances sans préjuger du champ où les avancées peuvent être réalisées.

Aujourd'hui les directions d'Instituts veulent imposer le choix du sujet et du laboratoire aux candidats jugés les meilleurs. En fait, c'est un pilotage sur les priorités correspondant aux objectifs du patronat, les thématiques et laboratoires du Grand Emprunt. On se croirait revenu plus de 30 ans en arrière avec la réforme Aigrain du statut des chercheurs, qui n'a duré que quelques mois, balayée par le changement politique de 1981. Décidément ceux qui prétendent moderniser la recherche, nous ressortent toujours des vieilles recettes inspirées par le patronat.

Le SNTRS-CGT appelle la communauté scientifique en commençant par les instances scientifiques du CNRS à exiger le retrait de ce dispositif qui n'a été soumis ni aux Conseils Scientifiques des Instituts du CNRS ni à son Conseil Scientifique.

Villejuif, le 25 juillet 2011